

DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2026-39

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-six et le 24 juin à 19 heures et 30 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 18 juin 2026, sous la présidence de M. de LASSUS SAINT-GENIÈS Charles, Maire.

Etaient présents : M. ARTIGUE Pierre, Mme BARBARANT Sabine, Mme CAREL Nathalie, Mme CASTAING Fanny, M. DARRIGRAND Jean-Baptiste, M. de LASSUS SAINT-GENIÈS Charles, Mme DESTAIN Marianne, M. FAITFEU Frédéric, Mme LEROY Virginie, M. OTAL Patrick, Mme PAJOT Elodie, Mme PERTUISET Sophie, M. PIN-BELLOC Thierry, M. TANCHAUD Christophe, Mme TOMAS Christiane.

Etaient absents et représentés : M. ARRATIBEL Estéban par M. OTAL Patrick, M. de LASSUS SAINT-GENIÈS Geoffroy par Mme PAJOT Elodie, Mme MARCHAL Agnès par Mme PERTUISET Sophie.

M. PIN-BELLOC Thierry a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique territorial des écoles maternelles (ATSEM) à temps complet

Monsieur le maire **EXPLIQUE** : une des trois ATSEM présente à l'école maternelle est actuellement à temps non complet à 90% soit 1469 heures par an. Elle souhaiterait passer à temps complet soit 1607 heures par an. Sa demande semble fondée compte tenue du besoin de personnel à l'école.

Afin d'accéder à sa demande il convient de créer un poste d'ATSEM à temps complet.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **DÉCIDE** l'ouverture d'un poste d'adjoint technique des écoles maternelles à temps complet ;
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le maire,
Charles de LASSUS SAINT-GENIÈS

Membres en exercice	19
Membres présents	16
Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	00
Abstention	00



